

Conservatoire du Littoral

Mis à jour le 16 avril 2015

Établissement membre de l'[Union mondiale pour la nature](#) (UICN), c'est un établissement public qui ne connaît pas d'équivalent dans d'autres pays. Son objectif est d'acquérir un tiers du littoral français afin qu'il ne soit pas construit ou artificialisé.

Quoi, comment et pour qui ?

Le Conservatoire du Littoral a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et **en partenariat avec les collectivités territoriales** intéressés, une **politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral** et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

L'action du conservatoire porte prioritairement sur :

- les espaces naturels d'intérêt patrimonial, protégés par une réglementation, néanmoins menacés par des pressions constantes ;
- les sites naturels écologiquement et esthétiquement banalisés ou dégradés pour lesquels il est nécessaire d'organiser la fréquentation et les usages ;
- les sites emblématiques inaccessibles au public ;
- les sites accueillant des activités économiques traditionnelles participant à la diversité biologique et paysagère du littoral.

Contact

[Retrouvez le site du Conservatoire du Littoral](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)